

Conseil Municipal du 08 avril 2016

COMPTE RENDU

Étaient présents : Mme BARDET Sylvie, M. CASSAIGNE Patrick, M. CASTET Éric, Mme CAZABAN Sylvie, M. CAZALA Serge, Mme DARRACQ Catherine, Mme FRESSE-CHAUVEAU Valérie, Mme GOUVENOU Sophie, M. JOANCHICOY Xavier, M. LAFARGUE François M. LARROZE Éric, Mme PECCOL Marijo, M. SANCHEZ Antoine.

Etaient absents représentés : M. CIESLAK Jean (procuration donnée à M. LAFARGUE François), Mme JURAT-PENTIADOU Francine (procuration donnée à Mme DARRACQ Catherine)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr LAFARGUE François

ORDRE DU JOUR

- **Budget général et Budgets annexes**

- Adoption du compte de gestion et du compte administratif 2015

- Affectation du résultat exercice 2015

- Adoption du budget primitif 2016

- Vote des taux d'imposition 2016

- **Mise en place des prêts prévus dans le cadre du budget**

- **Adoption des Statuts de la Communauté de Communes du Mieu de Béarn**

1. Vote des budgets et des taux d'imposition 2016

1.1 Budget général

Adoption du compte de gestion et du compte administratif 2015

Le résultat à la clôture de l'exercice fait apparaître un résultat global de 169 428.78 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2015.

Adoption du budget primitif 2016

Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement, dépenses et recettes, à la somme de 903 218 € et en section d'investissement, dépenses et recettes à la somme de 717 471 € soit un budget global de 1 620 689 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour la deuxième année, le budget de la commune a subi la baisse de la dotation de l'Etat, soit une nouvelle perte de recette de 19520 € par rapport à 2015. L'équilibre du budget a été possible par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et par une augmentation nécessaire de la fiscalité locale de 1% afin de compenser la baisse des aides de l'Etat, et ainsi maintenir les projets d'investissements.

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	242 920	Atténuation de charges	3 000
Charges de personnel	372 000	Produits des services du domaine	96 900
Autres charges de gestion courante	135 378	Impôts et taxes	487 768
Charges financières	22 500	Dotations – Subventions	195 288
Charges exceptionnelles	450	Autres produits de gestion courante	28 220
<i>Dépenses imprévues</i>	3 000	<i>Total des recettes réelles de fonctionnement</i>	811 156
<i>Total des dépenses réelles de fonctionnement</i>	776 248	Excédent de fonctionnement reporté	92 042
Virement à la section d'investissement	126 970		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	903 218	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	903 218

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	431 533	514 104
Restes à réaliser de l'exercice précédent	280 753	203 367
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 185	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	717 471	717 471

TOTAL DU BUDGET	1 620 689
-----------------	-----------

Les principales opérations d'investissement retenues pour 2016 sont reprises ci-dessous :

La commune a demandé en 2014 à l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées ZM N° 62 et 89 et AL N° 476 et 600 d'une surface totale de 4755 m². Ces parcelles sont situées rue du Junca et constituent un emplacement réservé au PLU pour un projet de logements sociaux.

Dans le cadre de la convention pour portage foncier signée avec l'EPFL, la commune doit verser cette année une avance de trésorerie de 10 % du montant du prix de revente, soit 17 808 €. Cette somme tient compte du prix d'achat, mais également des frais d'acquisition et des frais de portage. La commune devra rembourser la totalité du montant au plus tard en avril 2018.

Ainsi, dans le cadre du Plan Local de l'Habitat, compétence de la Communauté de Communes, des esquisses de projets en partenariat avec l'Office 64, seront prochainement présentées aux élus.

○ **Achats :**

- Remplacement du véhicule des services techniques
- Achat d'ordinateurs pour l'école
- Sonorisation de la salle polyvalente

○ **Voirie :**

- Aménagement de la rue Jacques Larreille au carrefour de la sortie du futur lotissement Castaing
- Aménagement d'un parking public dans l'espace attenant à la Maison Lousplaas

○ **Bâtiments :**

- Réfection de la toiture de la salle des associations et du préau
- Installation de volets roulants à la Bibliothèque

Poursuite des opérations en cours :

✓ **Rénovation de la Maison pour Tous**

Les travaux ont commencé au mois de janvier. Ces travaux ont bénéficié d'une aide du département de 33 080 € et une aide de l'Etat de 36 000 €. La mise en place d'un prêt de 100 000 € pour le financement des travaux et d'un prêt relais TVA de 30 000 € a été nécessaire.

✓ **Réhabilitation de la Maison Lousplaas pour la création d'un logement conventionné**

Cout de l'opération estimé à 200 000 €. L'appel d'offre relatif à ces travaux devrait avoir lieu en juin. Les travaux devront impérativement être terminés en juin 2017. Cette opération est financée pour 24 615 € par une aide du département, 8 000 € par l'attribution de la réserve parlementaire de la Députée. Une demande d'aide de l'Etat a également été sollicitée. Un prêt spécifique a été accordé pour 100 000 €.

Programmes nouveaux :

- ✓ Mise en accessibilité des bâtiments - programme 2016
- ✓ Travaux de mise aux normes de l'Eclairage Public : travaux subventionnés à 50 % par le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques

Dans le cadre du vote du budget, les prêts suivants vont être mis en place :

2016 : Maison Pour Tous : 130 000 €

Suivant l'avancement des travaux :

Réfection de la toiture de la salle des associations et du préau : 30 000 €

Mise en accessibilité des bâtiments – programme 2016 : 34 450 €

Le budget est adopté à l'unanimité.

1.2 Vote des taux d'imposition 2016

Le produit des impôts locaux notifié par la Direction des Finances Publiques s'élève à 313 383 €. Considérant qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la fiscalité locale en 2015, que la baisse supplémentaire de la dotation de l'Etat n'a pas permis de couvrir les besoins de financement pour équilibrer le budget, le Conseil Municipal décide une augmentation de 1 % du taux d'imposition des trois taxes locales pour l'année 2016. Cette augmentation amène un produit fiscal supplémentaire de 3 095 €.

Taxes	Taux d'imposition communaux 2015	Taux votés pour 2016	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produit correspondant
Taxe d'habitation	8.03	8.11	1302 000	105 592
Foncier bâti	10.19	10.29	1 758 000	180 898
Foncier non bâti	47.13	47.60	63 000	29 988
PRODUIT FISCAL ATTENDU				316 478

Décision approuvée à l'unanimité.

1.3 Budget annexe - multiple rural

Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2015

Le résultat à la clôture de l'exercice fait apparaître un résultat global de 24 443.36 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2015.

Adoption du budget primitif 2016

Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement, dépenses et recettes, à la somme de 41 833 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 21 230 €.

Création d'un local commercial

Cette opération inscrite au budget 2015 n'a pas été retenue pour un financement dans le cadre du contrat de territoire du Mieux de Béarn. Le conseil municipal se déterminera sur ce projet dès lors qu'il aura connaissance de besoins de locaux ciblés.

Le Budget annexe « Multiple rural » est adopté à l'unanimité

1.4 Budget annexe – vente de caveaux au cimetière

Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2015

Le résultat à la clôture de l'exercice fait apparaître un résultat global déficitaire de 16 216 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2015.

Adoption du budget primitif 2016

Le budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement dépenses et recettes à la somme de 16 216 €.

Le budget annexe « Vente de caveau au cimetière » est adopté à l'unanimité.

2. Adoption des Statuts de la Communauté de Communes du Miey de Béarn

Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi.

La Communauté de communes a approuvé, au titre des compétences facultatives, lors du Conseil communautaire du 31 mars 2016, la prise de compétence Service Départemental d'Incendie et Secours (SDIS), l'établissement intercommunal se substituant à ses communes membres pour le versement des contributions obligatoires d'incendie et de secours au Service Départemental. La Communauté de communes pourra également participer à la réalisation et à l'entretien de centres de secours concernant son territoire.

Considérant l'utilité d'une nouvelle rédaction des statuts permettant de simplifier la convergence des compétences des établissements avec lesquels la Communauté de communes est amenée à fusionner,

Le Conseil Municipal, décide d'approuver :

- le transfert de la compétence « SDIS »,
- la nouvelle version des statuts de la Communauté de communes du Miey de Béarn.

Décision adoptée à l'unanimité

Affiché, le 25 avril 2016

Le Maire,

Éric CASTET